

**ÉCOLE MATERNELLE La Gallissonnière
17300 ROCHEFORT**

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Votre enfant est à l'école maternelle : premier maillon du système Éducatif Français.

L'école est obligatoire et ce dès l'âge de trois ans. Durant ces trois ou quatre années, des activités physiques, artistiques, de langage, de lecture de mathématiques lui seront proposées. Ainsi il développera sa personnalité et fera l'apprentissage de la vie de groupe. Ces années sont d'une grande importance car elles préparent votre enfant à l'école élémentaire par des acquis précis. Aussi est-il nécessaire que votre enfant vienne régulièrement en classe dès la toute petite section.

Nous vous conseillons de lire le règlement intérieur avec votre enfant pour qu'il prenne conscience des règles de l'école.

HORAIRES

Matin 8 H 20 – 12 H **Le portail ferme à 8h30**

Après-midi 13 H 35 – 16H15 **Le portail ferme à 13h45**

➤ **Après 8h30 et en cas de retard non prévu, votre enfant ne pourra plus rentrer à l'école. Vous devrez le ramener à 10h30 au moment de la récréation et il ne pourra manger à la cantine ce jour-là.**

➤ **Le matin les enfants doivent être accompagnés jusqu'à la classe (assurez-vous qu'ils sont bien entrés dans leur classe) et au portail à 13h35.** Aux heures de sortie, vous ou toute autre personne mentionnée sur la fiche d'autorisation de sortie, devez les récupérer directement à la porte de leur classe.

➤ **Si exceptionnellement vous ne pouvez venir et qu'une personne non autorisée sur la fiche vienne le chercher, faites-lui un mot qu'elle présentera à l'enseignante ou téléphonez à l'école.**

SÉCURITÉ

➤ Laissez les vélos au portail. Au moment de la sortie il est interdit de faire du vélo dans la cour et d'utiliser les jeux extérieurs.

➤ Évitez de mettre des bijoux aux enfants, ils peuvent s'avérer dangereux lors de certaines activités.

➤ Enlevez si possible les galons aux sweats, manteaux et capuches.

➤ Ne mettez pas d'écharpe à votre enfant, elles sont dangereuses, préférez les cagoules ou les écharpes tube.

➤ Les chiens doivent rester à l'extérieur de l'école et tenus en laisse.

VIE DE L'ÉCOLE

➤ Nous vous demandons de marquer les vêtements, n'oubliez pas les bonnets, gants, chaussures, doudous.

➤ Il est interdit d'apporter des jouets ou objets de la maison à l'école.

➤ Nous déclinons toute responsabilité quant aux pertes éventuelles de bijoux.

➤ De même, les anneaux ou créoles aux oreilles sont fortement déconseillés, ils sont dangereux car ils peuvent être arrachés.

HYGIÈNE

➤ Vérifiez régulièrement les chevelures, les poux se propagent rapidement même dans des cheveux propres.

➤ Il est interdit de fumer dans la cour de l'école.

ABSENCES – MALADIES

➤ Vous devez prévenir l'école en cas d'absence de votre enfant et préciser les motifs de cette absence.

➤ Toute maladie contagieuse doit être immédiatement signalée à la directrice qui informe, si nécessaire, le service de santé scolaire et les parents. Certaines maladies peuvent donner lieu à une éviction scolaire. Un certificat médical est nécessaire pour la réintégration à l'école.

➤ Tout enfant malade et fiévreux, **dès qu'il a 38° de température**, doit être gardé à la maison.

➤ L'école n'est pas habilitée à administrer des médicaments aux enfants, sauf s'il existe un PAI signé avec le médecin scolaire.

INFORMATIONS

➤ Lisez attentivement les notes qui vous sont communiquées ou qui sont affichées sur les portes des classes.

➤ Prévenez l'enseignant de la classe de votre enfant de tout changement intervenant dans votre situation (adresse, numéro de téléphone, personnes à prévenir, situation familiale) pour que nous puissions vous joindre facilement.

AVIS

➤ Tout au long de l'année scolaire, ont lieu des EPS (Équipes Pluri-disciplinaires de Soutien). Ces cellules réunissent les directeurs des deux écoles (élémentaire et maternelle), la psychologue du RASED, des travailleurs sociaux, les services de soin, le centre social et les responsables du PRE de la ville de Rochefort. Les directeurs des écoles, au cours de ces réunions, peuvent, après autorisation des parents, évoquer des situations d'enfant en difficulté pour chercher des solutions afin de les orienter vers un éventuel dispositif PRE.

➤ Nous vous rappelons que l'école publique est laïque. Si vous souhaitez plus de précisions sur le concept de laïcité, vous trouverez des renseignements en suivant ce lien internet :

<http://eduscol.education.fr/pid23591/laicite-principe-et-pedagogie.html>

L'ensemble de l'équipe de l'école maternelle souhaite à vos enfants et à vous même une excellente année scolaire.



Partie à découper et à remettre à l'enseignante de la classe

Nom et prénom de votre enfant

Je soussigné, Mlle, Mme, Mr

Certifie avoir pris connaissance du Règlement Intérieur et m'engage à le respecter.

A Le 2020

Signature (des deux parents)

